

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/03/2024  
 Publication : 19/03/2024

**2iT solutions**  
 INFORMATIQUE IMPRESSION TELECOM  
 www.2itsolutions.fr

**2iT solutions**  
 19 rue de l'innovation  
 42000 Saint-Etienne  
 Tél. : 04 77 02 29 61  
 E-mail : contact@2itsolutions.fr

Pour l'autorité compétente par délégation

Dénomination / raison sociale : N° SIREN :

Effectifs salariés ≤ 5 :  Oui  Non

N° : RUE :

CP : VILLE :

Tél : Fax :

Email :

**CONTACT LOCATAIRE**

Nom du responsable utilisateur :

Fonction :

Email :

Facture par voie électronique :  Oui  Non

Email pour réception facture :

Le loueur donne en location le Matériel désigné ci-dessus, au locataire qui l'accepte aux conditions générales (verso) et aux conditions particulières (ci-après) :

| N° | DÉSIGNATION DU MATÉRIEL | LIEU DE LIVRAISON | N° DE SÉRIE | NEUF ou REC.* | OPTIONS |                       | IMPRESSIIONS NOIRES** |                       |               | IMPRESSIIONS COULEUR** |                       |               | PAGES SCANNÉES** |                       |               |
|----|-------------------------|-------------------|-------------|---------------|---------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|---------------|------------------------|-----------------------|---------------|------------------|-----------------------|---------------|
|    |                         |                   |             |               | Mach    | Maintenance Solutions | Compteur départ       | Forfait trim. minimum | Coût unitaire | Compteur départ        | Forfait trim. minimum | Coût unitaire | Compteur départ  | Forfait trim. minimum | Coût unitaire |
| 1  | IMC 3010 A              |                   |             | Neuf          |         |                       |                       | 15 000                | 0,045         |                        | 7 000                 | 0,045         |                  |                       |               |
| 2  | MPC 307                 |                   |             | REC           |         |                       |                       |                       |               |                        |                       |               |                  |                       |               |
| 3  | MPC 3004 ASP            |                   |             | REC           |         |                       |                       |                       |               |                        |                       |               |                  |                       |               |
| 4  |                         |                   |             |               |         |                       |                       |                       |               |                        |                       |               |                  |                       |               |
| 5  |                         |                   |             |               |         |                       |                       |                       |               |                        |                       |               |                  |                       |               |
| 6  |                         |                   |             |               |         |                       |                       |                       |               |                        |                       |               |                  |                       |               |
| 7  |                         |                   |             |               |         |                       |                       |                       |               |                        |                       |               |                  |                       |               |

\* Matériel reconditionné \*\* Unités d'oeuvre L'ENSEMBLE DES PRIX MENTIONNÉS SONT H.T.

**COMMENTAIRES ET OBSERVATIONS :**

2it solutions s'engage à solder vos contrats en cours.

MPC 305 SPF laissée à disposition hors contrat de maintenance.

**DATE DE LIVRAISON SOUHAITÉE :**

**ENGAGEMENT SPÉCIFIQUE DE REPRISE**

Engagement spécifique de reprise :

Le Loueur prend en charge une indemnité de résiliation à concurrence de ..... € HT payable sur présentation de la facture client

Le Loueur s'engage à solder par anticipation le(s) contrat(s) de location de ..... (bailleurs) N° ....., N° ..... et N° .....

Le locataire demande donc de fait au loueur de prendre en charge les frais de solde par anticipation. Les loyers du présent contrat ont été fixés et convenus en conséquence.

**OPTION**

Dommage matériel (article 5.2 des conditions générales) : le Locataire sollicite le bénéfice de la couverture dommage proposée par l'Etablissement cessionnaire en cas de cession du Contrat formalisée par la signature par ce dernier, dont il reconnaît avoir reçu un résumé.

En cas de cession du Contrat, le locataire sollicite le bénéfice de la couverture dommage dont il reconnaît avoir reçu un résumé et telle que proposée par l'Etablissement cessionnaire.

**FORMULE**

INTÉGRAL  
 Le service intégral prévoit un engagement global sur l'ensemble des équipements

TOTAL PRO  
 Quantité trimestrielle minimum  
 (se référer au tableau ci-dessus pour la répartition du volume photocopies par matériel)

|                                | NOIR      | COULEUR   | SCAN      |
|--------------------------------|-----------|-----------|-----------|
| Quantité trimestrielle minimum |           |           |           |
| Coût unitaire                  | .....€ HT | .....€ HT | .....€ HT |

**CONDITION DE LA LOCATION**

Durée : 22 Trimestres

**FACTURATION (TRIMESTRIELLE)**  Échu  À échoir  
 Prélèvement  Mandat administratif

Coût trimestriel de la formule choisie : ..... € HT

FAS : ..... € HT

FASS : ..... € HT

Service plus : ..... € HT

Forfait numérisation (pages scannées) ..... € HT

**LOYER TRIMESTRIEL MINIMUM H.T.** 985 € HT

**AUTRES ÉLÉMENTS COMMANDÉS**

Forfait de livraison : ..... € HT

Frais d'installation et/ou connexion : ..... € HT

Formation : ..... € HT

Convention de formation  Oui  Non

Autres : ..... € HT

**TOTAL H.T. FACTURÉ** ..... € HT

**SIGNATURE ET CACHET DU LOUEUR**

À ....., le .....

**SIGNATURE ET CACHET DU LOCATAIRE**

Mme, M. Jean-François RASCLES Fonction : Maire  
 À Saint-Etienne, le 01 mars 2024

« Le Locataire déclare conclure le présent contrat composé des conditions particulières et des conditions générales ci-dessus et au verso. Le signataire atteste être habilité à l'effet d'engager le locataire au titre du présent contrat, sachant qu'à défaut le signataire sera personnellement tenu des obligations afférentes »

Signature et cachet commercial :



**ETABLISSEMENT CESSIONNAIRE**

en cas de cession de contrat

**ACCREDITATIONS exécutoire**

Les termes commençant par une majuscule sont définis ci-après :

**Réception Partielle** est désigné par l'option Maintenance Solutions tout dysfonctionnement d'un Logiciel par lequel l'utilisation de celui-ci entraîne une interruption de l'activité du Locataire.

**Anomalie Non Bloquante** désigne dans le cadre de l'option Maintenance Solutions tout dysfonctionnement au Logiciel qui provoque la dégradation de celui-ci mais dégrade une ou plusieurs de ses fonctionnalités (liste non exhaustive : ralentissements, bugs mineurs, problème d'utilisation...) étant précisé que toute Anomalie n'entrant pas dans la catégorie « Anomalies Bloquantes » doit être considérée comme Anomalie Non Bloquante ».

**Conditions Générales** désigne le présent contrat de location-maintenance incluant les présentes Conditions Générales et les Conditions Particulières. Il contient notamment des dispositions relatives à la fourniture et la location du Matériel, la maintenance de celui-ci. Il exprime l'intégralité de l'accord des parties relativement à son objet et annule et remplace tous précédents engagements, déclarations, promesses ou accords intervenus entre elles en relation avec cet objet.

« Consommables » désigne les toners, encres et cartouches fournies par le Loueur au Locataire dans le cadre du Contrat.

« Fournisseur » ou « 2IT solutions » désigne la société 2IT solutions dont les coordonnées sont reproduites aux Conditions Particulières.

« Loueur » désigne la société « 2IT solutions » dont les coordonnées sont reproduites aux Conditions particulières ou en cas de cession dans les conditions définies à l'article 12, le cessionnaire dénommé également « Etablissement cessionnaire ».

« Logiciel » désigne tout exemplaire d'un programme informatique, propriété du Loueur ou d'un tiers, mis à disposition du Locataire par le Loueur dans le cadre du Contrat.

« Equipement » désigne l'équipement matériel à l'exclusion du Logiciel.

« Matériel » désigne l'Equipement et/ou Logiciel faisant l'objet du Contrat et désigné aux Conditions Particulières.

« Unité d'Œuvre » désigne les copies/ impressions noires, les copies/ impressions couleurs et/ou les pages scannées dans le cadre du Contrat.

« Coût unitaire » désigne le prix unitaire applicable aux Unités d'Œuvre tel que défini aux Conditions particulières.

« Service » désigne le service global d'impression comprenant la réalisation d'une prestation de maintenance de l'Equipement et/ou Matériel, un engagement copies, ainsi que la fourniture de consommables et les options souscrites fournies par 2IT solutions. Le Loueur pourra sous-traiter tout ou partie dudit Service.

« Service » désigne le service global d'impression comprenant la réalisation d'une prestation de maintenance de l'Equipement et/ou Matériel, un engagement copies, ainsi que la fourniture de consommables et les options souscrites fournies par 2IT solutions. Le Loueur pourra sous-traiter tout ou partie dudit Service.

« Service » désigne le service global d'impression comprenant la réalisation d'une prestation de maintenance de l'Equipement et/ou Matériel, un engagement copies, ainsi que la fourniture de consommables et les options souscrites fournies par 2IT solutions. Le Loueur pourra sous-traiter tout ou partie dudit Service.

« Service » désigne le service global d'impression comprenant la réalisation d'une prestation de maintenance de l'Equipement et/ou Matériel, un engagement copies, ainsi que la fourniture de consommables et les options souscrites fournies par 2IT solutions. Le Loueur pourra sous-traiter tout ou partie dudit Service.

« Service » désigne le service global d'impression comprenant la réalisation d'une prestation de maintenance de l'Equipement et/ou Matériel, un engagement copies, ainsi que la fourniture de consommables et les options souscrites fournies par 2IT solutions. Le Loueur pourra sous-traiter tout ou partie dudit Service.

« Service » désigne le service global d'impression comprenant la réalisation d'une prestation de maintenance de l'Equipement et/ou Matériel, un engagement copies, ainsi que la fourniture de consommables et les options souscrites fournies par 2IT solutions. Le Loueur pourra sous-traiter tout ou partie dudit Service.

« Service » désigne le service global d'impression comprenant la réalisation d'une prestation de maintenance de l'Equipement et/ou Matériel, un engagement copies, ainsi que la fourniture de consommables et les options souscrites fournies par 2IT solutions. Le Loueur pourra sous-traiter tout ou partie dudit Service.

« Service » désigne le service global d'impression comprenant la réalisation d'une prestation de maintenance de l'Equipement et/ou Matériel, un engagement copies, ainsi que la fourniture de consommables et les options souscrites fournies par 2IT solutions. Le Loueur pourra sous-traiter tout ou partie dudit Service.

« Service » désigne le service global d'impression comprenant la réalisation d'une prestation de maintenance de l'Equipement et/ou Matériel, un engagement copies, ainsi que la fourniture de consommables et les options souscrites fournies par 2IT solutions. Le Loueur pourra sous-traiter tout ou partie dudit Service.

« Service » désigne le service global d'impression comprenant la réalisation d'une prestation de maintenance de l'Equipement et/ou Matériel, un engagement copies, ainsi que la fourniture de consommables et les options souscrites fournies par 2IT solutions. Le Loueur pourra sous-traiter tout ou partie dudit Service.

« Service » désigne le service global d'impression comprenant la réalisation d'une prestation de maintenance de l'Equipement et/ou Matériel, un engagement copies, ainsi que la fourniture de consommables et les options souscrites fournies par 2IT solutions. Le Loueur pourra sous-traiter tout ou partie dudit Service.

« Service » désigne le service global d'impression comprenant la réalisation d'une prestation de maintenance de l'Equipement et/ou Matériel, un engagement copies, ainsi que la fourniture de consommables et les options souscrites fournies par 2IT solutions. Le Loueur pourra sous-traiter tout ou partie dudit Service.

« Service » désigne le service global d'impression comprenant la réalisation d'une prestation de maintenance de l'Equipement et/ou Matériel, un engagement copies, ainsi que la fourniture de consommables et les options souscrites fournies par 2IT solutions. Le Loueur pourra sous-traiter tout ou partie dudit Service.

« Service » désigne le service global d'impression comprenant la réalisation d'une prestation de maintenance de l'Equipement et/ou Matériel, un engagement copies, ainsi que la fourniture de consommables et les options souscrites fournies par 2IT solutions. Le Loueur pourra sous-traiter tout ou partie dudit Service.

« Service » désigne le service global d'impression comprenant la réalisation d'une prestation de maintenance de l'Equipement et/ou Matériel, un engagement copies, ainsi que la fourniture de consommables et les options souscrites fournies par 2IT solutions. Le Loueur pourra sous-traiter tout ou partie dudit Service.

« Service » désigne le service global d'impression comprenant la réalisation d'une prestation de maintenance de l'Equipement et/ou Matériel, un engagement copies, ainsi que la fourniture de consommables et les options souscrites fournies par 2IT solutions. Le Loueur pourra sous-traiter tout ou partie dudit Service.

« Service » désigne le service global d'impression comprenant la réalisation d'une prestation de maintenance de l'Equipement et/ou Matériel, un engagement copies, ainsi que la fourniture de consommables et les options souscrites fournies par 2IT solutions. Le Loueur pourra sous-traiter tout ou partie dudit Service.

« Service » désigne le service global d'impression comprenant la réalisation d'une prestation de maintenance de l'Equipement et/ou Matériel, un engagement copies, ainsi que la fourniture de consommables et les options souscrites fournies par 2IT solutions. Le Loueur pourra sous-traiter tout ou partie dudit Service.

« Service » désigne le service global d'impression comprenant la réalisation d'une prestation de maintenance de l'Equipement et/ou Matériel, un engagement copies, ainsi que la fourniture de consommables et les options souscrites fournies par 2IT solutions. Le Loueur pourra sous-traiter tout ou partie dudit Service.

« Service » désigne le service global d'impression comprenant la réalisation d'une prestation de maintenance de l'Equipement et/ou Matériel, un engagement copies, ainsi que la fourniture de consommables et les options souscrites fournies par 2IT solutions. Le Loueur pourra sous-traiter tout ou partie dudit Service.

« Service » désigne le service global d'impression comprenant la réalisation d'une prestation de maintenance de l'Equipement et/ou Matériel, un engagement copies, ainsi que la fourniture de consommables et les options souscrites fournies par 2IT solutions. Le Loueur pourra sous-traiter tout ou partie dudit Service.

« Service » désigne le service global d'impression comprenant la réalisation d'une prestation de maintenance de l'Equipement et/ou Matériel, un engagement copies, ainsi que la fourniture de consommables et les options souscrites fournies par 2IT solutions. Le Loueur pourra sous-traiter tout ou partie dudit Service.

« Service » désigne le service global d'impression comprenant la réalisation d'une prestation de maintenance de l'Equipement et/ou Matériel, un engagement copies, ainsi que la fourniture de consommables et les options souscrites fournies par 2IT solutions. Le Loueur pourra sous-traiter tout ou partie dudit Service.

« Service » désigne le service global d'impression comprenant la réalisation d'une prestation de maintenance de l'Equipement et/ou Matériel, un engagement copies, ainsi que la fourniture de consommables et les options souscrites fournies par 2IT solutions. Le Loueur pourra sous-traiter tout ou partie dudit Service.

« Service » désigne le service global d'impression comprenant la réalisation d'une prestation de maintenance de l'Equipement et/ou Matériel, un engagement copies, ainsi que la fourniture de consommables et les options souscrites fournies par 2IT solutions. Le Loueur pourra sous-traiter tout ou partie dudit Service.

« Service » désigne le service global d'impression comprenant la réalisation d'une prestation de maintenance de l'Equipement et/ou Matériel, un engagement copies, ainsi que la fourniture de consommables et les options souscrites fournies par 2IT solutions. Le Loueur pourra sous-traiter tout ou partie dudit Service.

« Service » désigne le service global d'impression comprenant la réalisation d'une prestation de maintenance de l'Equipement et/ou Matériel, un engagement copies, ainsi que la fourniture de consommables et les options souscrites fournies par 2IT solutions. Le Loueur pourra sous-traiter tout ou partie dudit Service.

« Service » désigne le service global d'impression comprenant la réalisation d'une prestation de maintenance de l'Equipement et/ou Matériel, un engagement copies, ainsi que la fourniture de consommables et les options souscrites fournies par 2IT solutions. Le Loueur pourra sous-traiter tout ou partie dudit Service.

« Service » désigne le service global d'impression comprenant la réalisation d'une prestation de maintenance de l'Equipement et/ou Matériel, un engagement copies, ainsi que la fourniture de consommables et les options souscrites fournies par 2IT solutions. Le Loueur pourra sous-traiter tout ou partie dudit Service.

« Service » désigne le service global d'impression comprenant la réalisation d'une prestation de maintenance de l'Equipement et/ou Matériel, un engagement copies, ainsi que la fourniture de consommables et les options souscrites fournies par 2IT solutions. Le Loueur pourra sous-traiter tout ou partie dudit Service.

« Service » désigne le service global d'impression comprenant la réalisation d'une prestation de maintenance de l'Equipement et/ou Matériel, un engagement copies, ainsi que la fourniture de consommables et les options souscrites fournies par 2IT solutions. Le Loueur pourra sous-traiter tout ou partie dudit Service.

« Service » désigne le service global d'impression comprenant la réalisation d'une prestation de maintenance de l'Equipement et/ou Matériel, un engagement copies, ainsi que la fourniture de consommables et les options souscrites fournies par 2IT solutions. Le Loueur pourra sous-traiter tout ou partie dudit Service.

« Service » désigne le service global d'impression comprenant la réalisation d'une prestation de maintenance de l'Equipement et/ou Matériel, un engagement copies, ainsi que la fourniture de consommables et les options souscrites fournies par 2IT solutions. Le Loueur pourra sous-traiter tout ou partie dudit Service.

« Service » désigne le service global d'impression comprenant la réalisation d'une prestation de maintenance de l'Equipement et/ou Matériel, un engagement copies, ainsi que la fourniture de consommables et les options souscrites fournies par 2IT solutions. Le Loueur pourra sous-traiter tout ou partie dudit Service.

« Service » désigne le service global d'impression comprenant la réalisation d'une prestation de maintenance de l'Equipement et/ou Matériel, un engagement copies, ainsi que la fourniture de consommables et les options souscrites fournies par 2IT solutions. Le Loueur pourra sous-traiter tout ou partie dudit Service.

« Service » désigne le service global d'impression comprenant la réalisation d'une prestation de maintenance de l'Equipement et/ou Matériel, un engagement copies, ainsi que la fourniture de consommables et les options souscrites fournies par 2IT solutions. Le Loueur pourra sous-traiter tout ou partie dudit Service.

« Service » désigne le service global d'impression comprenant la réalisation d'une prestation de maintenance de l'Equipement et/ou Matériel, un engagement copies, ainsi que la fourniture de consommables et les options souscrites fournies par 2IT solutions. Le Loueur pourra sous-traiter tout ou partie dudit Service.

« Service » désigne le service global d'impression comprenant la réalisation d'une prestation de maintenance de l'Equipement et/ou Matériel, un engagement copies, ainsi que la fourniture de consommables et les options souscrites fournies par 2IT solutions. Le Loueur pourra sous-traiter tout ou partie dudit Service.

« Service » désigne le service global d'impression comprenant la réalisation d'une prestation de maintenance de l'Equipement et/ou Matériel, un engagement copies, ainsi que la fourniture de consommables et les options souscrites fournies par 2IT solutions. Le Loueur pourra sous-traiter tout ou partie dudit Service.

« Service » désigne le service global d'impression comprenant la réalisation d'une prestation de maintenance de l'Equipement et/ou Matériel, un engagement copies, ainsi que la fourniture de consommables et les options souscrites fournies par 2IT solutions. Le Loueur pourra sous-traiter tout ou partie dudit Service.

« Service » désigne le service global d'impression comprenant la réalisation d'une prestation de maintenance de l'Equipement et/ou Matériel, un engagement copies, ainsi que la fourniture de consommables et les options souscrites fournies par 2IT solutions. Le Loueur pourra sous-traiter tout ou partie dudit Service.

« Service » désigne le service global d'impression comprenant la réalisation d'une prestation de maintenance de l'Equipement et/ou Matériel, un engagement copies, ainsi que la fourniture de consommables et les options souscrites fournies par 2IT solutions. Le Loueur pourra sous-traiter tout ou partie dudit Service.

« Service » désigne le service global d'impression comprenant la réalisation d'une prestation de maintenance de l'Equipement et/ou Matériel, un engagement copies, ainsi que la fourniture de consommables et les options souscrites fournies par 2IT solutions. Le Loueur pourra sous-traiter tout ou partie dudit Service.

« Service » désigne le service global d'impression comprenant la réalisation d'une prestation de maintenance de l'Equipement et/ou Matériel, un engagement copies, ainsi que la fourniture de consommables et les options souscrites fournies par 2IT solutions. Le Loueur pourra sous-traiter tout ou partie dudit Service.

« Service » désigne le service global d'impression comprenant la réalisation d'une prestation de maintenance de l'Equipement et/ou Matériel, un engagement copies, ainsi que la fourniture de consommables et les options souscrites fournies par 2IT solutions. Le Loueur pourra sous-traiter tout ou partie dudit Service.

« Service » désigne le service global d'impression comprenant la réalisation d'une prestation de maintenance de l'Equipement et/ou Matériel, un engagement copies, ainsi que la fourniture de consommables et les options souscrites fournies par 2IT solutions. Le Loueur pourra sous-traiter tout ou partie dudit Service.

« Service » désigne le service global d'impression comprenant la réalisation d'une prestation de maintenance de l'Equipement et/ou Matériel, un engagement copies, ainsi que la fourniture de consommables et les options souscrites fournies par 2IT solutions. Le Loueur pourra sous-traiter tout ou partie dudit Service.

« Service » désigne le service global d'impression comprenant la réalisation d'une prestation de maintenance de l'Equipement et/ou Matériel, un engagement copies, ainsi que la fourniture de consommables et les options souscrites fournies par 2IT solutions. Le Loueur pourra sous-traiter tout ou partie dudit Service.

« Service » désigne le service global d'impression comprenant la réalisation d'une prestation de maintenance de l'Equipement et/ou Matériel, un engagement copies, ainsi que la fourniture de consommables et les options souscrites fournies par 2IT solutions. Le Loueur pourra sous-traiter tout ou partie dudit Service.

« Service » désigne le service global d'impression comprenant la réalisation d'une prestation de maintenance de l'Equipement et/ou Matériel, un engagement copies, ainsi que la fourniture de consommables et les options souscrites fournies par 2IT solutions. Le Loueur pourra sous-traiter tout ou partie dudit Service.

« Service » désigne le service global d'impression comprenant la réalisation d'une prestation de maintenance de l'Equipement et/ou Matériel, un engagement copies, ainsi que la fourniture de consommables et les options souscrites fournies par 2IT solutions. Le Loueur pourra sous-traiter tout ou partie dudit Service.

« Service » désigne le service global d'impression comprenant la réalisation d'une prestation de maintenance de l'Equipement et/ou Matériel, un engagement copies, ainsi que la fourniture de consommables et les options souscrites fournies par 2IT solutions. Le Loueur pourra sous-traiter tout ou partie dudit Service.

« Service » désigne le service global d'impression comprenant la réalisation d'une prestation de maintenance de l'Equipement et/ou Matériel, un engagement copies, ainsi que la fourniture de consommables et les options souscrites fournies par 2IT solutions. Le Loueur pourra sous-traiter tout ou partie dudit Service.

« Service » désigne le service global d'impression comprenant la réalisation d'une prestation de maintenance de l'Equipement et/ou Matériel, un engagement copies, ainsi que la fourniture de consommables et les options souscrites fournies par 2IT solutions. Le Loueur pourra sous-traiter tout ou partie dudit Service.

« Service » désigne le service global d'impression comprenant la réalisation d'une prestation de maintenance de l'Equipement et/ou Matériel, un engagement copies, ainsi que la fourniture de consommables et les options souscrites fournies par 2IT solutions. Le Loueur pourra sous-traiter tout ou partie dudit Service.

« Service » désigne le service global d'impression comprenant la réalisation d'une prestation de maintenance de l'Equipement et/ou Matériel, un engagement copies, ainsi que la fourniture de consommables et les options souscrites fournies par 2IT solutions. Le Loueur pourra sous-traiter tout ou partie dudit Service.

« Service » désigne le service global d'impression comprenant la réalisation d'une prestation de maintenance de l'Equipement et/ou Matériel, un engagement copies, ainsi que la fourniture de consommables et les options souscrites fournies par 2IT solutions. Le Loueur pourra sous-traiter tout ou partie dudit Service.

« Service » désigne le service global d'impression comprenant la réalisation d'une prestation de maintenance de l'Equipement et/ou Matériel, un engagement copies, ainsi que la fourniture de consommables et les options souscrites fournies par 2IT solutions. Le Loueur pourra sous-traiter tout ou partie dudit Service.

« Service » désigne le service global d'impression comprenant la réalisation d'une prestation de maintenance de l'Equipement et/ou Matériel, un engagement copies, ainsi que la fourniture de consommables et les options souscrites fournies par 2IT solutions. Le Loueur pourra sous-traiter tout ou partie dudit Service.

« Service » désigne le service global d'impression comprenant la réalisation d'une prestation de maintenance de l'Equipement et/ou Matériel, un engagement copies, ainsi que la fourniture de consommables et les options souscrites fournies par 2IT solutions. Le Loueur pourra sous-traiter tout ou partie dudit Service.

« Service » désigne le service global d'impression comprenant la réalisation d'une prestation de maintenance de l'Equipement et/ou Matériel, un engagement copies, ainsi que la fourniture de consommables et les options souscrites fournies par 2IT solutions. Le Loueur pourra sous-traiter tout ou partie dudit Service.

« Service » désigne le service global d'impression comprenant la réalisation d'une prestation de maintenance de l'Equipement et/ou Matériel, un engagement copies, ainsi que la fourniture de consommables et les options souscrites fournies par 2IT solutions. Le Loueur pourra sous-traiter tout ou partie dudit Service.

« Service » désigne le service global d'impression comprenant la réalisation d'une prestation de maintenance de l'Equipement et/ou Matériel, un engagement copies, ainsi que la fourniture de consommables et les options souscrites fournies par 2IT solutions. Le Loueur pourra sous-traiter tout ou partie dudit Service.

« Service » désigne le service global d'impression comprenant la réalisation d'une prestation de maintenance de l'Equipement et/ou Matériel, un engagement copies, ainsi que la fourniture de consommables et les options souscrites fournies par 2IT solutions. Le Loueur pourra sous-traiter tout ou partie dudit Service.

« Service » désigne le service global d'impression comprenant la réalisation d'une prestation de maintenance de l'Equipement et/ou Matériel, un engagement copies, ainsi que la fourniture de consommables et les options souscrites fournies par 2IT solutions. Le Loueur pourra sous-traiter tout ou partie dudit Service.

« Service » désigne le service global d'impression comprenant la réalisation d'une prestation de maintenance de l'Equipement et/ou Matériel, un engagement copies, ainsi que la fourniture de consommables et les options souscrites fournies par 2IT solutions. Le Loueur pourra sous-traiter tout ou partie dudit Service.

« Service » désigne le service global d'impression comprenant la réalisation d'une prestation de maintenance de l'Equipement et/ou Matériel, un engagement copies, ainsi que la fourniture de consommables et les options souscrites fournies par 2IT solutions. Le Loueur pourra sous-traiter tout ou partie dudit Service.

« Service » désigne le service global d'impression comprenant la réalisation d'une prestation de maintenance de l'Equipement et/ou Matériel, un engagement copies, ainsi que la fourniture de consommables et les options souscrites fournies par 2IT solutions. Le Loueur pourra sous-traiter tout ou partie dudit Service.

« Service » désigne le service global d'impression comprenant la réalisation d'une prestation de maintenance de l'Equipement et/ou Matériel, un engagement copies, ainsi que la fourniture de consommables et les options souscrites fournies par 2IT solutions. Le Loueur pourra sous-traiter tout ou partie dudit Service.

« Service » désigne le service global d'impression comprenant la réalisation d'une prestation de maintenance de l'Equipement et/ou Matériel, un engagement copies, ainsi que la fourniture de consommables et les options souscrites fournies par 2IT solutions. Le Loueur pourra sous-traiter tout ou partie dudit Service.

« Service » désigne le service global d'impression comprenant la réalisation d'une prestation de maintenance de l'Equipement et/ou Matériel, un engagement copies, ainsi que la fourniture de consommables et les options souscrites fournies par 2IT solutions. Le Loueur pourra sous-traiter tout ou partie dudit Service.

« Service » désigne le service global d'impression comprenant la réalisation d'une prestation de maintenance de l'Equipement et/ou Matériel, un engagement copies, ainsi que la fourniture de consommables et les options souscrites fournies par 2IT solutions. Le Loueur pourra sous-traiter tout ou partie dudit Service.

« Service » désigne le service global d'impression comprenant la réalisation d'une prestation de maintenance de l'Equipement et/ou Matériel, un engagement copies, ainsi que la fourniture de consommables et les options souscrites fournies par 2IT solutions. Le Loueur pourra sous-traiter tout ou partie dudit Service.

« Service » désigne le service global d'impression comprenant la réalisation d'une prestation de maintenance de l'Equipement et/ou Matériel, un engagement copies, ainsi que la fourniture de consommables et les options souscrites fournies par 2IT solutions. Le Loueur pourra sous-traiter tout ou partie dudit Service.

« Service » désigne le service global d'impression comprenant la réalisation d'une prestation de maintenance de l'Equipement et/ou Matériel, un engagement copies, ainsi que la fourniture de consommables et les options souscrites fournies par 2IT solutions. Le Loueur pourra sous-traiter tout ou partie dudit Service.

« Service » désigne le service global d'impression comprenant la réalisation d'une prestation de maintenance de l'Equipement et/ou Matériel, un engagement copies, ainsi que la fourniture de consommables et les options souscrites fournies par 2IT solutions. Le Loueur pourra sous-traiter tout ou partie dudit Service.

« Service » désigne le service global d'impression comprenant la réalisation d'une prestation de maintenance de l'Equipement et/ou Matériel, un engagement copies, ainsi que la fourniture de consommables et les options souscrites fournies par 2IT solutions. Le Loueur pourra sous-traiter tout ou partie dudit Service.

pas du fait du Locataire, le Loueur se réserve le droit de mettre à disposition du Locataire un matériel de prêt similaire pendant la durée de l'indisponibilité.

f) Le Locataire reconnaît que l'exécution par le Loueur de ses obligations en vertu du Contrat est subordonnée à une collaboration entière et adéquate du Locataire avec le Loueur. Le Locataire doit utiliser le Matériel selon les indications du Fournisseur et respecter en toutes circonstances les lois et règlements en vigueur afférents à la détention, l'utilisation, la location, notamment en matière d'hygiène, d'environnement et de sécurité du travail. D'une manière générale, le Locataire doit remplir toutes obligations administratives et fiscales. Le Locataire prend à sa charge tous les coûts qui peuvent résulter de l'obligation de mettre en conformité le Matériel aux dites réglementations, que cette obligation incombe au Loueur ou au Locataire, le Loueur lui donnant en tant que de besoin mandat à cet effet. Le Locataire est seul responsable des déclarations et paiement de tous droits, taxes et redevances concernant le Matériel.

**3.4. Information :** a) Le Locataire s'engage à fournir au Loueur, préalablement à la signature du Contrat, les documents ci-dessous : - une copie d'une pièce d'identité en cours de validité (CNI UE, passeport, carte de résident, carte de séjour) du signataire du Contrat ; - une copie des statuts ou des pouvoirs du signataire du Contrat, le cas échéant ; - un extrait KBIS original, de moins de trois mois, ou tout acte ou extrait de registre officiel constatant la dénomination, la forme juridique et le siège social du Locataire. b) Le Locataire communiquera immédiatement au Loueur tout changement d'identité, de bénéficiaires effectifs, de lieu d'exploitation ou de siège social. Le Locataire s'engage également à fournir à première demande du Loueur sa dernière liasse fiscale complète (toutes annexes) et certifiée ainsi que tout renseignement comptable ou financier. c) En cas de transmission de documents ou de renseignements erronés ou tronqués sur notamment l'entreprise du Locataire, sa situation financière ou encore de non transmission de tout ou partie des documents susvisés, dans les 30 jours suivant la prise d'effet du Contrat, le Loueur se réserve le droit de résilier le Contrat conformément aux dispositions de l'article 15 du Contrat.

**3.5. PROPRIÉTÉ DU MATÉRIEL**

a) Le Matériel loué est la propriété entière et exclusive du Loueur ou avec la détention des droits nécessaires s'agissant des logiciels. Le prêt, la sous-location ou toute cession des droits dont bénéficie le Locataire au titre du Contrat en ce compris sa qualité de partie au Contrat sont subordonnés à l'autorisation préalable et écrite du Loueur.

b) Le Locataire devra s'assurer par tous moyens que le droit de propriété du Loueur ne soit jamais méconnu des tiers ou attaqué par eux pendant toute la durée de la location. Si le local dans lequel le Matériel est installé n'appartient pas au Locataire, ce dernier devra notifier au propriétaire que le Matériel appartient au Loueur.

c) En cas de tentative de saisie, de réquisition ou de confiscation du Matériel, le Locataire doit faire respecter à ses frais exclusifs le droit de propriété du Loueur, en obtenant le cas échéant toute mainlevée. Il avisera immédiatement le Loueur de la survenance de tels événements.

d) Toutes modifications ou adjonctions à l'Equipement sont soumises à l'accord préalable du Loueur. Au cas où le Loueur donnerait son autorisation en vue de telles modifications ou adjonctions, sa responsabilité ne pourra être en aucun cas engagée au titre des conséquences desdites modifications ou adjonctions sur son fonctionnement de l'Equipement. Lesdites modifications ou adjonctions deviendront immédiatement et sans indemnité la propriété du Loueur. Par ailleurs, à la fin du Contrat, le Locataire devra restituer à ses frais le Matériel au lieu et conditions déterminés par le Loueur.

e) Une plaque de propriété pourra être apposée sur le Matériel et devra être laissée en place par le Locataire.

f) Le Locataire doit, s'il cède ou donne en nantissement son fonds de commerce, informer par écrit le bénéficiaire de la cession ou du nantissement de ce que le Matériel n'est pas sa propriété et en aviser le Loueur, par écrit, préalablement à la cession ou au nantissement.

**4. OBLIGATIONS DES PARTIES**

**4.1.** Dans le cadre de la fourniture et de l'installation du Matériel et de l'exécution du Service, le Locataire bénéficiera de tout le soin et la diligence nécessaires à la mise en œuvre de prestations d'une qualité conforme aux usages de la profession et aux lois et règlements. Un égard à la nature de ces prestations, le Locataire reconnaît que les autres parties au Contrat ont une obligation de moyens.

Le Loueur s'engage également à :

- assurer la réalisation de ses prestations conformément aux spécifications visées au Contrat, dans les délais convenus,
- solliciter toute information utile à la réalisation de ses prestations qui ne serait pas en sa possession,
- coordonner l'activité de ses divers sous-traitants éventuels dont il est responsable,
- contrôler l'exécution des prestations et mettre en garde en temps utile le Locataire contre toutes difficultés dans l'exécution des prestations dont il aurait connaissance,
- s'engager à prendre toutes les précautions conformes aux règles de l'état de l'art eu égard aux prestations confiées par le Locataire,
- assurer la gestion administrative, comptable et sociale de son personnel ainsi que la responsabilité de son affiliation à tous les organismes sociaux et son entière responsabilité vis-à-vis de la législation du travail.

**4.2. Dans le cadre du Contrat, le Locataire s'engage à :**

- fournir au Loueur toute information, tous moyens et accès nécessaires à l'exécution du Contrat ;
- effectuer tout acte de préparation de nature à s'assurer que son environnement physique et technique est en adéquation avec l'installation du Matériel, y compris la mise en œuvre des moyens nécessaires à la connexion du Matériel à son réseau et tout autre moyen permettant le fonctionnement du Matériel ;
- s'assurer que l'installation électrique soit conforme aux normes en vigueur au moment de la livraison et pendant la durée du Contrat.
- s'assurer de l'exactitude de toute information communiquée au Loueur ;
- prendre toutes les précautions nécessaires à la sauvegarde de son réseau, système informatique, fichiers, données, logiciels et/ou matériels, telles que par exemple des sauvegardes régulières, la mise en œuvre de « pare-feu », de systèmes de contrôle des virus et de systèmes efficaces de protection et de contrôle d'accès aux données ;
- suivre dans les meilleurs délais toute recommandation, instruction donnée par le Loueur ou tout tiers nommé par le Loueur, liée au Contrat ;
- obtenir par écrit toutes les autorisations, licences nécessaires dans le cadre de l'exécution par le Loueur des obligations prévues par les présentes ;
- de veiller au respect de l'ensemble des prérequis (présents et futurs) relatifs à l'utilisation du Matériel afin d'éviter des conséquences dommageables telles que ralentissements, blocages, altérations des données... ;
- ne pas déplacer les Matériels sans autorisation préalable du Loueur.
- s'interdire de s'adresser à un tiers pour assurer la fourniture des consommables pour le Matériel.
- s'assurer que son personnel intervenant dans le cadre de l'exécution des obligations prévues par les présentes est compétent et bénéficie d'une formation et d'une supervision adéquate.

**5. RESPONSABILITE – ASSURANCES**

**5.1. Responsabilité civile**

Dès la livraison et tant que le Loueur n'a pas repris possession du Matériel, le Locataire, détenteur et gardien juridique du Matériel loué est seul responsable de tout dommage matériel, corporel ou immatériel, y compris les atteintes à l'environnement, causé directement ou indirectement par le Matériel. A ce titre, il est tenu de s'assurer contre les conséquences de sa responsabilité civile. La garantie comportera une clause expresse d'extension de la couverture à la responsabilité civile du Loueur, au cas où cette dernière serait recherchée.

**5.2. Dommages matériels**

Pendant toute la durée de la location et tant que le Loueur n'a pas repris possession du Matériel, le Locataire est seul responsable, de tous risques de détérioration, de perte ou de destruction, quelle qu'en soit la cause. Le Locataire est donc tenu d'assurer le Matériel contre les risques de dommages, de vol, d'incendie, même si cette détérioration, perte ou destruction devait avoir pour origine un cas fortuit ou de force majeure, auprès d'une société d'assurances notoirement solvable. Le Locataire devra fournir, à première demande du Loueur, un justificatif desdites assurances. En cas de cession à un Etablissement cessionnaire conformément à l'article 12 des présentes, à défaut d'avoir adressé dans les huit jours de la livraison, la justification des assurances souscrites, couvrant les risques de perte et de dommage souscrites directement par ses soins ou d'avoir demandé à bénéficier de la couverture dommage facultative proposée, le Locataire demande le bénéfice de la couverture du risque de dommage dont un résumé lui est remis. S'il lui est accordé le bénéfice de cette couverture, le Locataire en sera informé par tout moyen et il lui sera communiqué les conditions financières. Le Locataire pourra renoncer au bénéfice de celle-ci jusqu'au trentième jour suivant le règlement du premier loyer, par LRAR accompagnée de tout document attestant de la bonne couverture d'assurance, les sommes échues restant dues.

**5.3. Sinistres**

En cas de sinistre survenu au Matériel, le Locataire doit en informer le Loueur par lettre recommandée sous 48 heures. En cas de sinistre part